

Pour bien gérer une forêt, la chasse est une action nécessaire pour réguler les populations de gibier. Elle se pratique de différentes façons (tir à balles, à courre) suivant des secteurs et des jours précis.

Merci d'adapter votre visite à ces contraintes.

Par sécurité, n'hésitez pas à manifester votre présence (port du gilet fluo jaune conseillé).

Ramassage des champignons :

La cueillette des champignons dans les forêts domaniales d'Ille et Vilaine est règlementée par arrêté préfectoral du 9 octobre 2017

- autorisée tous les jours sauf les mardis et jeudis
- autorisée de 8h du matin jusqu'au coucher du soleil
- limitée à 5 litres par jour et par personne
- commercialisation interdite

Rappel

En région Bretagne, la chasse en forêt domaniale est interdite les dimanches et jours fériés.

Jours de chasse à tir :

Septembre 2024 : 7, 19

Octobre 2024 : 5, 10, 19, 24

Novembre 2024 : 2, 7, 8, 14, 16, 21, 22, 28, 30

Décembre 2024 : 5, 6, 12, 14, 19, 20, 26, 28

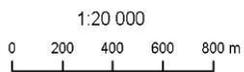
Janvier 2025 : 2, 3, 9, 11, 16, 17, 23, 25, 30, 31

Février 2025 : 6, 8, 13, 14, 19, 22, 28

Calendrier de chasse – saison 2024-2025

FORÊT DOMANIALE DE ST AUBIN DU CORMIER

calendrier établi sous réserve de modifications : www.onf.fr



BD ONF
Scan 258, IGN©, 2015

Agence de Bretagne
Carte réalisée le 09/09/24

Parcellaire forestier

Zone de non tir

Zone de non chasse